

Le groupe Casino visé depuis 2020 par une enquête préliminaire notamment pour «manipulation de cours» de Bourse

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure ,

Mis à jour il y a 1 heure



L'enquête fait suite à un signalement de l'Autorité des marchés financiers (AMF). *Eric PIERMONT / AFP*

L'un des chefs de l'enquête porte sur des accusations de «manipulation de cours en bande organisée, corruption privée active et passive».

Le groupe de distribution alimentaire Casino est visé depuis le 5 février 2020 par une enquête préliminaire des chefs, notamment, de manipulation de cours et délit d'initié qui remonteraient à 2018 et 2019, a confirmé à l'AFP le Parquet national financier (PNF), interrogé sur des informations de presse. Les chefs exacts de l'enquête préliminaire, confiée à la Brigade financière, sont : «*Manipulation de cours en bande organisée, corruption privée active et passive*» et «*délit d'initié commis courant 2018*»

et 2019», précise encore le parquet, selon lequel l'enquête, qui fait suite à un signalement de l'Autorité des marchés financiers (AMF), a trait au cours de Bourse de la société «durant cette période».

Interrogé par l'AFP jeudi, le groupe Casino, qui publie ses résultats annuels vendredi, n'a pas souhaité commenter l'information. Mi-2022, plusieurs médias avaient rapporté que des enquêteurs de l'AMF s'étaient rendus au siège du groupe ainsi qu'au domicile de son PDG Jean-Charles Naouri au mois de mai. Jean-Charles Naouri, actionnaire de contrôle du groupe et seul dirigeant mandataire social de la société, est PDG depuis 2005 de Casino dont il est le premier actionnaire depuis 1992.

Le PNF était interrogé par l'AFP à propos du dépôt en février de plaintes de deux actionnaires minoritaires du groupe, accusant sa direction de manipulations financières et boursières. Ces plaintes, initialement révélées par Le Point et consultées début mars par l'AFP, ont été déposées par le fondateur et ex-proutident de la société de conseil Proxinvest Pierre-Henri Leroy, et par le petit actionnaire historique et descendant du fondateur de Casino Xavier Kemlin.

Des «allégations inexactes et calomnieuses», réplique Casino

Selon leur avocat, Thomas Amico, ils *«se posent des questions depuis longtemps sur la licéité de certaines pratiques»* au sein du groupe, *«notamment en lien avec la procédure de sauvegarde»*. La maison-mère de Casino, Rallye - détenue par M. Naouri - regroupe une cascade de holdings (Foncière Euris, Finatis et Euris), lourdement endettées. Rallye a bénéficié en mai 2019 de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, qui constituerait, pour Xavier Kemlin, une possible escroquerie au jugement.

Sur ce point, un porte-parole du groupe Casino a répondu jeudi à l'AFP que *«les allégations de Messieurs Kemlin et Leroy sont parfaitement inexactes et calomnieuses»*. *«Ce faisant, nous nous réservons la possibilité de déposer une plainte, comme nous l'avons déjà fait en 2018 contre les mêmes personnes, en réaction aux mêmes allégations»*, a-t-il ajouté.

À VOIR AUSSI – Des négociations exclusives entre Casino et Teract en vue d'un rapprochement en France

À lire aussi

Inflation : Michel-Edouard Leclerc boude une réunion de la grande distribution à Bercy

La série noire continue pour EDF, qui va devoir inspecter tout le parc nucléaire 🇫🇷

Victime de la crise de la betterave, le sucrier Tereos ferme deux usines en France 🇫🇷

